

ÉTAT INDIVIDUEL DE SITUATION

Circuit de transmission
agent >> circonscription de rattachement

AGENT

Civilité	<input type="text"/>
NOM D'USAGE	<input type="text"/>
NOM DE FAMILLE	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

AFFECTATION

École -ville	<input type="text"/>
RNE	<input type="text"/>
Circonscription	<input type="text"/>

GRÈVE DU :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
------------	----------------------	----------------------	----------------------

J'atteste sur l'honneur à l'autorité administrative que je suis :

- Présent (e)
- Absent (e) - motif (joindre un justificatif)
- Gréviste (uniquement pour les personnels qui ne sont pas soumis à l'obligation de déclaration d'intention)
- Autre motif (à préciser) : (joindre un justificatif)

Fait le

Signature de l'intéressé(e)

A expédier le jour même, ou à défaut, dans un délai de 10 jours maximum après le jour de grève, à l'IEN de votre circonscription de rattachement. En l'absence de transmission de l'état individuel renseigné et signé la retenue sur rémunération sera effective. Par ailleurs, si la retenue a été effectuée à tort, l'agent a droit au remboursement des sommes irrégulièrement perçues. Les personnels qui estimeront avoir fait l'objet d'une retenue à tort pourront apporter la preuve, par tous moyens à leur disposition, qu'ils ont normalement accompli leur service.

NE PAS REMPLIR : réservé à l'administration

Vu et pris connaissance le

Visa et cachet de l'IEN